

Règle n°1 : Ne pas perturber la mise en position (MIP) représentée dans le contrat de phase

- Le maintien en position (MAP) doit assurer le contact avec les différents éléments d'appui du MIP.

Règle n°2 : Prévoir un serrage efficace

- Dimensionner correctement les éléments de serrage pour assurer des actions mécaniques adéquates sur les pièces :
 - répartition des longueurs $L > 2x_l$ de façon à avoir un effort de bridage supérieur au double de l'effort de serrage.
 - La cale d'appui doit être plus haute que la pièce de façon à incliner la bride et ne pas déformer le bord de la pièce.
- Prévoir une distribution efficace des contacts entre la pièce et les éléments de bridage (prévoir les éléments de bridage en nombre suffisant).

Règle n°3 : Eviter les déformations de la pièce sous les actions mécaniques du maintien en position

- Ne pas prévoir d'éléments de serrage dans les zones déformables.
- Placer les éléments de maintien en position en face des éléments d'appuis de la mise en position.

Règle n°4 : Ne pas marquer la pièce

- Utiliser autant que possible des liaisons surfaciques.
- Situer les éléments du maintien en position, en face de la liaison prépondérante (celle qui supprime le plus de degrés de liberté).

Règle n°5 : Diminuer les temps de manipulation

- Prévoir un nombre d'éléments de maintien limité et suffisant.
- Faciliter l'utilisation des éléments de serrage.

Règle n°6 : Ne pas situer d'éléments de serrage sur le passage des outils

- Déterminer les trajectoires d'outils.

Règle n°7 : Prévoir une utilisation en toute sécurité

- Eviter les coins vifs.
- Prévoir un espace dégagé.